



Pot de fin d'année et heures supplémentaires

Par **gewa**, le **08/12/2015** à **07:05**

Bonjour,

Notre employeur veut nous obliger à faire des heures supplémentaires pour participer à un pot de fin d'année en nous rendant à ce pot en bus que la société a mis à disposition et en nous faisant pointer à la montée du bus (pour les équipes du matin de finir à 14 heures au lieu de 13 heures fin de poste et pour les équipes de l'après-midi cette fois de se rendre à ce pot à 11 heures 30 au lieu de 13 heures début de poste, et la même chose pour les mi-temps et les mi-temps thérapeutiques) et de prendre nos dispositions pour ce jour-là, j'oubliais pour les équipes du matin interdiction formelle de prendre nos véhicules (ce qui c'est toujours fait pour pouvoir partir à 13 heures qui est la fin d'équipe). Nous sommes d'accord que ces heures supplémentaires ne sont pas pour produire mais pour participer à ce pot qui d'ailleurs n'est autre qu'un long discours. Quels sont nos droits car nous voulons bien aller à ce pot mais partir à l'heure habituelle de fin d'équipe?

Par **P.M.**, le **08/12/2015** à **09:11**

Bonjour,

L'employeur peut vous imposer de participer à ce qui devient une réunion professionnelle et a priori, il peut l'organiser comme il veut à partir du moment où il vous paie pendant tout le temps nécessaire à ce que vous y assistiez y compris éventuellement en heures supplémentaires...